



Medienmitteilung Communiqué de presse

Berne, le 12 février 2016

Le Ministère public régional Jura bernois-Seeland communique:

Tramelan (BE), Boncourt (JU)

Homme condamné pour mauvais traitements infligés à des animaux

Le Ministère public Jura bernois-Seeland a condamné un homme de 49 ans notamment pour avoir laissé à l'abandon 33 chevaux à une peine pécuniaire partiellement ferme et lui a interdit toute activité en lien avec des animaux pendant cinq ans.

Le Ministère public régional Jura bernois-Seeland a, par ordonnance pénale entrée en force, condamné à mi-janvier 2016 un homme de 49 ans pour plusieurs infractions à la Loi fédérale sur la protection des animaux. Il a en particulier été reconnu coupable d'avoir négligé 33 chevaux et poneys, respectivement de les avoir placés dans une pension à Boncourt (JU) et de s'être ensuite désintéressé de leur sort, ne s'acquittant pas des frais liés à leur entretien et à leur alimentation.

L'homme a été condamné à une peine pécuniaire de 180 jours-amende à CHF 30.00. Une moitié est infligée de manière ferme, l'autre moitié est assortie du sursis pendant une période probatoire de cinq ans. Durant cette période, toute activité professionnelle ou non professionnelle en lien avec des animaux est interdite au prévenu.

Yannick Montavon, chargé d'information du Ministère public, se tient à disposition pour tout renseignement en langue française jusqu'à 11h00, au numéro 031 634 35 60.